



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

*BULLETIN HEBDOMADAIRE*

*"Iteka n'Ijambo"*

*Uwo uri wese ubahirizwa*

**N°470 du 14 au 20 avril 2025**

**Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,  
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991**



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 20 avril 2025, au moins 726 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.*

#### **La ligue ITEKA :**

- ◇ « Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◇ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC ».
- ◇ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

### **SOMMAIRE**

<b>O. INTRODUCTION.....</b>	<b>P.4</b>
<b>I. CONTEXTE .....</b>	<b>P.4</b>
<b>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</b>	<b>P.10</b>
<b>III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</b>	<b>P.13</b>
<b>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>P.19</b>

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
<b>CNL</b>	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
<b>DCE</b>	: <i>Direction Communale de l'Éducation</i>
<b>EAC</b>	: <i>East African Community</i>
<b>FDNB</b>	: <i>Force de Défense Nationale du Burundi</i>
<b>M23</b>	: <i>Mouvement du 23 mars</i>
<b>OTB</b>	: <i>Office du Thé du Burundi</i>
<b>PRODEFI</b>	: <i>Programme de Développement des Filières</i>
<b>PRODER</b>	: <i>Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural</i>
<b>PSR</b>	: <i>Police Spéciale de Roulage</i>
<b>RDC</b>	: <i>République Démocratique du Congo</i>
<b>RN</b>	: <i>Route Nationale</i>
<b>SNR</b>	: <i>Service National de Renseignement</i>
<b>UPRONA</b>	: <i>Union pour le Progrès National</i>

## *Table des matières*

<i>Contenu</i>	<i>Pages</i>
<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>4</i>
<i>1. LE CONTEXTE.....</i>	<i>4</i>
<i>1.1. CONTEXTE POLITIQUE.....</i>	<i>4</i>
<i>1.2. CONTEXTE SECURITAIRE.....</i>	<i>5</i>
<i>1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE.....</i>	<i>7</i>
<i>1.4. CONTEXTE ECONOMIQUE.....</i>	<i>8</i>
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>10</i>
<i>II.1. DROIT A LA VIE.....</i>	<i>10</i>
<i>II.1.1. Des personnes tuées suite au règlement de compte.....</i>	<i>10</i>
<i>II.1.2. Des corps sans vie retrouvés.....</i>	<i>10</i>
<i>II.1.3. Enlèvements et/ou disparitions forcées.....</i>	<i>11</i>
<i>II.2. INTEGRITE PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....</i>	<i>12</i>
<i>II.2.1. DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>12</i>
<i>II.2.1.1. ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....</i>	<i>12</i>
<i>III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</i>	<i>13</i>
<i>III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE.....</i>	<i>13</i>
<i>III.2. DROIT A L'EDUCATION.....</i>	<i>17</i>
<i>III.3. DROIT À LA SANTÉ.....</i>	<i>18</i>
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>19</i>

## 0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente une situation alarmante des droits de l'homme et de la sécurité au Burundi. On dénombre 3 personnes mortes, dont 2 retrouvées cadavres, 1 personne enlevée ainsi que 2 personnes arrêtées arbitrairement.

Les droits civils et politiques, les droits socio-économiques et culturels sont également pris en compte dans ce bulletin. Le contexte politique et sécuritaire, est également rapporté.

Des Imbonerakure, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

## I. CONTEXTE

### I.1. CONTEXTE POLITIQUE

La semaine au Burundi a été marquée par des événements divers dans le paysage politique. Le 15 avril 2025, une réunion publique s'est déroulée sur la colline Kigaza, dans la commune Kayogoro, province de Makamba. Cet échange, dirigé par le chef de zone Decho Nyandwi avec l'assistance de Bayubahe, responsable local du CNDD-FDD, visait apparemment à intimider les partisans du parti d'opposition CNL. Les déclarations du chef de zone étaient particulièrement alarmantes, notamment lorsqu'il a déclaré : « *Mwese abakiri muri CNL, turabamenya. Bose ni ukubica vuba na bwango, igihugu kibonegutekana* ». Ce propos témoigne d'une volonté explicite de réduire au silence les opposants politiques, sans considération pour les droits humains, selon les affirmations des responsables du CNL. La tension demeure élevée

dans cette commune, observant une implication active des forces de sécurité dans une chasse aux membres du CNL.

Simultanément, un incident lié à une vol dans une boutique d'Isidonie Ntirabampa, membre du parti UPRONA, a été signalé dans la commune de Vyanda, province de Bururi, dans la nuit du 17 avril 2025. Les biens volés, dont des pagnes d'une valeur dépassant 25 millions de francs burundais, ont été dérobés sous le couvert de l'obscurité par des individus non identifiés, suscitant des soupçons selon lesquels ces actes pourraient avoir été perpétrés par des Imbonerakure, potentiellement en raison de ressentiments à l'égard d'une opposante.

Dans la commune Nyabitsinda,

## ***1.2. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 4)***

province de Ruyigi, les murs du bureau du CNL ont été endommagés dans la nuit du 18 au 19 avril 2025. Des témoignages rapportent que les agresseurs ont exprimé un refus d'autoriser d'autres partis à s'établir dans leur commune, soulignant une hostilité manifeste à l'encontre de toute forme d'opposition. Cette effraction a eu lieu juste avant l'inauguration de la permanence du CNL, dont l'ouverture avait été interdite quelques jours plus tôt.

Le 20 avril 2025, des contributions obligatoires ont été imposées pour soutenir une démonstration de force des Imbonerakure en province de Cankuzo, prévue pour le 26 avril. Les résidents étaient contraints de contribuer financièrement ou matériellement à cet événement, indépendamment de leur allégeance politique, ce qui soulève des préoccupations concernant la liberté individuelle et l'équité dans l'application des ressources.

Un rassemblement du CNDD-FDD a également été évoqué, avec des activités de collecte de vivres et d'argent qui ont, selon les sources locales, créé une atmosphère de peur parmi les membres des partis d'opposition. Des rondes nocturnes, perçues comme une forme de surveillance coercitive, ont exacerbé cette inquiétude. Les partenaires politiques ont montré une forte mobilisation, avec des rappels à la vigilance face aux opposants, qu'ils considèrent comme une menace pour la paix et la sécurité.

Ces événements illustrent un climat d'intimidation politique et d'atteintes aux droits fondamentaux, offrant une vue d'ensemble préoccupante sur la situation sociopolitique au Burundi. Les intervenants publics, tout en justifiant leurs actions par un besoin de sécurité, semblent ignorer les principes élémentaires de la démocratie et du droit à l'opposition, ce qui soulève des questions critiques sur l'avenir du dialogue politique dans le pays.

## ***1.2. CONTEXTE SECURITAIRE***

Au cours de la semaine dernière, le Burundi a été le théâtre de plusieurs incidents significatifs qui ont affecté la sécurité du pays. Le 14 avril 2025, un jeune homme, Ndayishimiye Elias, connu sous le nom de Chauno, a été victime d'un enlèvement perpétré par

les Imbonerakure dans la localité de Mukungu, au sein de la commune de Nyanza-Lac, située dans la province de Makamba. Forcé de se rendre à Bujumbura, il a été relâché durant la nuit après un moment d'angoisse. Chauno a relaté qu'il avait reçu un coup

de téléphone d'un ami présumé, nommé Egide, qui lui avait tendu un piège. À son arrivée sur les lieux, il a été intercepté par deux hommes, l'un portant un uniforme de police et prétendant avoir un mandat d'arrêt. L'enlèvement a impliqué l'utilisation de deux véhicules, et il a été contraint d'entrer dans une voiture aux vitres teintées, sans possibilité de résister. Au cours du trajet, ses ravisseurs lui ont extorqué de l'argent en le menaçant pour sa sécurité, demandant initialement un montant de 6 millions de FBu, avant de réduire cette somme à 500 000 FBu. "Je leur ai dit que je n'avais rien", a-t-il affirmé. L'un des individus en uniforme aurait quitté le véhicule avant d'atteindre la rivière Nyengwe, une frontière naturelle entre les provinces de Makamba et Rumonge. Deux des ravisseurs se seraient également arrêtés à Gitaza, tandis que les trois autres ont poursuivi leur route vers Bujumbura, où ils ont abandonné Chauno aux alentours de 21 heures dans un secteur de la ville.

Un inconnu, par la suite, a pris soin de lui et lui a offert un hébergement pour la nuit. Des témoins oculaires de l'enlèvement ont pu photographier l'un des véhicules utilisés, une automobile de type TI, immatriculée IA 7675, et ont averti la police de Rumonge. Cette dernière a intercepté le véhicule peu après et a réussi à arrêter l'un des suspects. Bien que Chauno ait été libéré sain et sauf à Bujumbura, il a souffert d'un vol de

ses biens matériels. Avec plusieurs ravisseurs identifiés, les citoyens de Nyanza-Lac réclament une action des autorités pour appréhender le reste du groupe, espérant ainsi restaurer la sécurité dans leur région. La police de Nyanza-Lac a déclaré qu'une enquête approfondie était en cours et que les responsables seraient traduits en justice. Par ailleurs, des rondes nocturnes menées par les Imbonerakure ont été rapportées, en plus de cas de vol et de la présence des Interahamwe dans la commune de Gisagara, dans la province de Cankuzo.

Le 14 avril 2025, un rapport de la Ligue Iteka a fait état d'un incident survenu le 7 avril 2025, lorsque Emmanuel Simbonama, originaire de la colline Kagoma, et ses compagnons, Gilbert, Melchiade et Léonard, ont été dépouillés de leurs effets personnels alors qu'ils revenaient de Tanzanie. En arrivant à la colline de Nyagahengeri, dans la zone Camazi de la commune Gisagara, ils ont été confrontés à une patrouille de jeunes Imbonerakure qui les ont indûment accusés de malversations et ont alors pris tous leurs biens, y compris une somme de 500 000 shillings tanzaniens, un poste radio, un bicycle, ainsi que des vêtements. Parmi les Imbonerakure interpellés, on a retrouvé Mélance, le chef de groupe dans la zone, et Nahimana Philippe ainsi que Jean Claude, accompagnés de trois autres individus parlant le Kinyarwanda. En dépit des appels à la justice de la part des victimes, les supposés voleurs semblent bénéficier d'une impunité. De plus, des rondes nocturnes effectuées par des

## *1.2. CONTEXTE SECURITAIRE (suite de la page 6)*

jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD, ont été observées dans les communes de Cendajuru, Gisagara, et Mishiha, suscitant l'inquiétude croissante des habitants à propos de leur sécurité. La présence de personnes parlant le Kinyarwanda a également été notée dans la commune de Gisagara, plus précisément dans la zone de Bumba, proche de la frontière tanzanienne.

Enfin, la situation à la frontière entre le Burundi et la République Démocratique du Congo suscite de vives préoccupations, notamment en raison d'un trafic accru de carburant orchestré par des officiers supérieurs, tant militaires que policiers.

Depuis l'attaque du M23 sur Goma et Bukavu, des mouvements d'anciens rebelles ainsi que de jeunes Imbonerakure ont été observés. Bien que leurs déplacements soient manifestes dans les communes de Rugombo et Buganda, cette situation fait écho à des allégations de corruption au sein des forces de sécurité. Récemment, une chasse aux

civils a été lancée pour traquer les personnes impliquées dans le trafic de carburant, illustrant la volonté des autorités de réduire cette activité lucrative. Ce contexte est encore aggravé par une récente chute des prix du carburant, qui sont désormais établis à 12 000 FBu, après des fluctuations précédentes allant de 20 000 à 30 000 FBu depuis janvier 2025.

Parallèlement, un appel à la violence a été signalé dans la province de Kirundo, où le commissaire régional de la police, en coordination avec d'autres responsables, a lancé une campagne intimidante contre ceux qui tenteraient de traverser la frontière vers le Rwanda, créant ainsi un climat de terreur. Sur le terrain, les habitants, qui avaient l'habitude de circuler librement entre les deux pays, se voient désormais contraints par cette détérioration des tensions. De violents incidents ont également été rapportés dans la province de Ngozi, où deux individus ont été blessés suite à des conflits liés à la terre.

## *1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE*

### **Un jeune homme condamné dans la commune et la province de Makamba**

Le 16 avril 2025, le Tribunal de Grande Instance de Makamba a infligé à un jeune homme Désiré Nduwimana, qui

se présente comme un membre de la ligue des Imbonerakure, une peine de atteinte à la dignité du chef de l'État, à la personnalité du secrétaire général du CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo, ainsi qu'à la sécurité de l'État.

### 1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE (suite de la page 7)

Ce procès a été mené en flagrance et à huis clos, conformément à ce qu'indiquent les autorités judiciaires, pour des "raisons de sécurité nationale". Des déclarations jugées dangereuses, selon des informations provenant de sources policières et judiciaires. Il a été rapporté que le jeune homme avait affirmé connaître les personnes derrière l'empoisonnement présumé du secrétaire général du parti au pouvoir, Révérien Ndikuriyo, et il a insinué que le président Évariste Ndayishimiye pourrait être impliqué dans cette affaire.

Arrêté au début d'avril 2025, cet individu originaire de la province de Rumonge se considère comme un féticheur, une compétence qu'il attribue à son grand-père, complétée par des pratiques acquises lors d'un

séjour au Nigeria. Le procès s'est déroulé sans avocat ni témoin. Le jeune homme a comparu sans soutien juridique, une situation critiquée par certains défenseurs des droits humains. En larmes devant le tribunal, il a tenté de se justifier en déclarant qu'il avait simplement "révélé une vision reçue dans ses pratiques mystiques", mais ses explications ont été rejetées. Le tribunal a jugé ses propos diffamatoires, déstabilisants et menaçants pour l'ordre institutionnel du pays.

#### Réactions et zones d'ombre

L'affaire demeure floue. Aucun élément de preuve n'a été rendu public. Aucun des responsables mentionnés par le jeune homme n'a réagi officiellement jusqu'à présent. Des voix s'élèvent pour réclamer davantage de transparence concernant les procédures judiciaires, surtout lorsque celles-ci impliquent des personnalités politiques de haut niveau et des accusations graves.

### 1.4. CONTEXTE ECONOMIQUE

#### Les défis économiques actuels vus par les grands partenaires du Burundi

Les défis économiques contemporains identifiés par les principaux partenaires du Burundi révèlent des préoccupations significatives.

Récemment, une mission d'évaluation a été menée par le FMI et la Banque Mondiale pour examiner les projets qu'ils ont financés. Le 17 avril 2025, Albert G. Zeufack, Directeur des Opérations de la Banque Mondiale pour la région incluant le Burundi, a rencontré le Président Evariste Ndayishimiye au palais de Kiriri à

#### 1.4. CONTEXTE ECONOMIQUE (suite de la page 8)

Bujumbura. Les discussions ont porté sur l'examen des activités soutenues par la Banque Mondiale durant les trois dernières années et sur le programme d'activités prévu pour les six années à venir, notamment dans les secteurs de la transformation agricole, de l'énergie et des mines.

À la veille de cette entrevue, le Premier Ministre, Gervais Ndirakobuca, avait dirigé une réunion de révision conjointe du portefeuille de la Banque Mondiale. Cette rencontre a souligné que la lenteur dans l'exécution des projets financés représente un obstacle majeur.

À l'approche de la clôture de l'exercice budgétaire 2024-2025, le taux de décaissement du portefeuille de la Banque Mondiale au Burundi n'atteignait que 13,3%, un chiffre nettement inférieur à l'objectif initial de 25 %. Cette évaluation s'inscrit dans la continuité d'une mission du FMI au Burundi du 17 au 28 mars 2025, dont l'objectif était d'examiner la santé économique du pays et d'inciter les responsables à adopter des mesures plus strictes.

Le FMI a alerté, dans une déclaration du 15 avril 2025, sur les conséquences néfastes du régime de double taux de change et de la prime de change élevée, qui génèrent des distorsions au sein de l'économie. Cette situation aboutit à des pénuries de carburant, à des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, et favorise des pratiques telles que l'exportation illégale, l'informalité et l'évasion fiscale.

Selon le FMI, la résolution de ces déséquilibres passe par l'harmonisation des taux de change officiels et parallèles, la libéralisation du marché des changes, et une transition vers un régime de change plus flexible.

Cette dégradation économique plante un tableau sombre pour la population burundaise : *les plus pauvres s'appauvrissent davantage, et la valeur de la monnaie locale fond comme neige au soleil*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>Le FMI dresse le tableau d'une économie burundaise à court d'oxygène - IRIS NEWS

## II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

### II.1. DROIT A LA VIE

#### II.1.1. Des personnes tuées suite au règlement de compte

##### **Une femme tuée en commune Mugina, province Cibitoke.**

Le 15 avril 2025, aux alentours de 22 heures, sur la colline de Nyempundu, située dans la zone de Nyamakarabo, dans la commune de Mugina en province de Cibitoke, Venancia Ndikumasabo, âgée de 65 ans, a perdu la vie, trouvée en plein sommeil, suite à l'explosion d'une grenade lancée par la fenêtre de son domicile.

Des informations recueillies dans la région indiquent que les responsables de ce crime, toujours non identifiés, ont introduit l'engin explosif dans la maison de la victime, provoquant sa mort instantanée. Une source fiable suggère que des conflits liés à la propriété pourraient être à l'origine de ce meurtre.

En effet, la victime venait de remporter une décision favorable de la Cour Suprême de Bujumbura contre certains membres de sa belle-famille, qui lui a octroyé un terrain de 4 hectares. Ce litige, en cours devant les tribunaux depuis plus de vingt ans, était source de tensions avec ses beaux-frères.

Toujours selon la même source, ces der-

niers auraient remis cette affaire à des jeunes Imbonerakure. De sérieux soupçons, selon une source sécuritaire, pèsent sur ces Imbonerakure, qui sont systématiquement armés et réalisent des patrouilles fréquentes le long de la rivière Ruhwa, formant la limite avec le Rwanda.

Un proche de la victime a clairement exprimé sa colère, accusant directement ces Imbonerakure d'avoir planifié ce forfait. Les habitants locaux contactés demandent des enquêtes immédiates pour que les responsables soient punis selon la législation.

L'administrateur de Mugina, Julienne Ndayihaya, a confirmé les événements et a déclaré que les investigations en cours avaient déjà conduit à l'arrestation de deux individus, actuellement détenus. Il s'agit de Fidèle Karorero, 32 ans, et Jérémy Minani, 30 ans. Cependant, cette autorité refuse fermement d'imputer la responsabilité aux Imbonerakure.

### ***II.1.2. Des corps sans vie retrouvés***

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune Giheta, province Gitega**

Le 19 avril 2025, un événement tragique s'est produit près des rives de la rivière Ruvyironza, située dans la commune de Giheta, province de Gitega. C'est là que le corps sans vie de Nadine Bukuru a été découvert dans des circonstances particulièrement déconcertantes.

Cette femme, mariée et résidente dans le quartier Nyabisindu, qui se trouve au centre de Gitega, a été retrouvée sans vie au bord de la rivière. Son corps a ensuite été transporté avec soin à la clinique Saint Joseph de Giheta avant d'être conduit de manière respectueuse à la morgue du centre de Gitega. Selon des témoins oculaires de la région, il a été rapporté que Nadine venait tout juste de donner naissance à un enfant prématuré, qui se trouvait dans une couveuse à l'hôpital régional de Gitega.

Les témoignages des personnes présentes impliquent également qu'elle avait quitté sa chambre en annonçant son intention d'allaiter son nouveau-né, mais, tragiquement, elle n'est jamais revenue. De fait, elle ne se rendit pas non plus à la couveuse pour nourrir son enfant, suscitant des inquiétudes profondes parmi sa famille et ses amis.

Originaire de la commune et province de Bururi, Nadine s'était mariée à Gitega en 2024, et sa disparition prématurée a laissé un vide immense dans la vie de ceux qui l'ont connue.

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Ngozi**

En date du 19 avril 2025, vers 5 heures, sur la colline Rusuguti, zone, commune et province Ngozi, un corps sans vie d'un surnommé Sandugu, âgé d'au moins 35ans, a été retrouvé allongé au bord de la route, ventre à terre et du sang au bord de la route. Selon des témoins oculaires de la localité, la police s'est rendue sur le lieu et a fait un constat.

La victime présentait des plaies au niveau de la jambe droite et au niveau de la tête. Certains indiquent que c'est un véhicule qui a cogné la victime mais aucune trace de l'accident n'était visible sur le véhicule suspecté. Deux personnes, Nduwimana Augustin et Nzoyizana Félicien ont été appréhendées pour faire des enquêtes à la suite des traces du sang qu'on a trouvé en face de la route où ils vivaient et le sang étaient proche de leur habitation.

Le médecin du gouvernement est arrivé sur le lieu pour faire l'expertise. Le corps de la victime a été évacué vers la morgue de l'hôpital autonome Ngozi en attendant l'identification de sa famille pour la préparation de l'enterrement.

### *III.1.3. Enlèvements et/ou disparitions forcées*

#### **Un membre du parti CNL enlevé en commune Mukaza, Bujumbura-mairie**

En date du 15 avril 2025, dans l'après-midi, Aimable Nkunuzumwami, membre du parti CNL, cadre au ministère des Sports, de l'EAC et de la Culture, résident au quartier Gisyo, zone Kanyosha, commune Mugere, a été arrêté en plein centre-ville en mairie de Bujumbura. Des hommes en uniforme de police l'ont emmené vers une destination inconnue à bord d'un véhicule double cabine aux vitres teintées, alors qu'il se rendait à son travail.

Ses proches, ignorant où se trouve Aimable, ont indiqué que son téléphone a envoyé des messages mercredi à certains fidèles de Rwasa, notamment

des députés. Ces messages affirmaient qu'il allait leur montrer comment combattre le CNDD-FDD. Ses proches estiment que ces messages ont été écrits par les agents SNR qui ont arrêté ce partisan d'Agathon Rwasa.

Aimable Nkunuzumwami était le représentant national des jeunes du parti CNL pro-Rwasa. Le député Simon Bizimungu, secrétaire de Rwasa, demande que les membres du parti CNL arrêtés arbitrairement soient libérés ou traduits devant les instances judiciaires, au lieu d'être arrêtés sous forme d'enlèvement.

## **II.2. INTEGRITE PHYSIQUE ET/OU MENTALE**

### **II.2.1. DROIT A LA LIBERTE**

#### **II.2.1.1. Arrestations arbitraires**

##### **Deux militants du parti CNL arrêtés en commune Kayogoro, province Makamba**

En date du 14 avril 2025, Gatore Thierry et Ndayishimiye Thierry, tous militants du parti CNL de la colline Kigaza, zone Dunga, commune Kayogoro, province Makamba, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communal à Kayogoro par des Imbonerakure en

collaboration avec le commissaire communal de police à Kayogoro après la découverte de tracts anonymes dans plusieurs localités, y compris à Rutana, chef-lieu de la province voisine. Selon les militants du parti CNL en commune de Kayogoro, même province, ils sont secoués par une vague d'intimidation et de répression ciblant les militants de ce parti d'opposition CNL. Les victimes ont été accusées par ces Imbonerakure de jeter des tracts dans cette localité.

### III. DROITS ECONOMIQUES. SOCIAUX ET CULTURELS

#### III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE

##### Bras de fer sur les prix entre commerçants et gouvernement

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 avril 2025 indique que dans la province de Cibitoke, la récente décision gouvernementale fixant les prix des denrées de première nécessité suscite un rejet unanime parmi les commerçants. Ces derniers dénoncent une mesure jugée déconnectée des réalités économiques locales, tandis que les autorités pointent du doigt des pratiques spéculatives. Cette divergence de vues maintient un climat de tension palpable au sein des marchés de la province.

À travers les six communes de Cibitoke, les commerçants expriment vivement leur opposition à l'arrêté du Ministère du Commerce imposant des prix plafonds sur les produits agricoles de première nécessité. Selon ces acteurs économiques, la mesure gouvernementale se révèle irréaliste et difficilement applicable sur le terrain.

*«Comment vendre la viande à 20 000 Fbu alors que notre prix d'achat dépasse déjà 30 000 Fbu?»*, s'indigne un commerçant du marché moderne de Cibitoke. En effet, la réglementation établit le prix du kilogramme de viande à 20 000 Fbu, celui du riz à 4

000 Fbu et celui des pommes de terre à 1 800 Fbu, alors que sur les étals, ces mêmes produits se négocient respectivement à 30 000, 5 500 et 2 800 Fbu.

Les commerçants mettent en évidence plusieurs facteurs expliquant cette envolée des prix. En premier lieu, ils citent la pénurie persistante de carburant, qui alourdit considérablement les coûts de transport. S'y ajoutent des taxes jugées excessives et des tracasseries policières qui entravent la fluidité de la circulation des marchandises. *«Entre les pots-de-vin exigés à chaque barrage et la pression fiscale, il devient impossible de couvrir nos dépenses sans répercuter ces charges sur les prix de vente »*, explique un représentant des commerçants rencontré au chef-lieu de la commune Rugombo, affichant une colère manifeste.

De son côté, le gouverneur de Cibitoke, Carême Bizoza, réfute ces arguments, qualifiant la situation de manœuvre spéculative orchestrée par les commerçants. Il prévient que tout manquement au respect des prix fixés exposera les contrevenants à de lourdes sanctions, conformément à la loi en vigueur.

Face à cette impasse, des voix issues du monde académique plaident pour une approche plus structurelle. Un

professeur de macroéconomie à la retraite, résidant à Cibitoke, exhorte le Gouvernement à renforcer la production nationale et à diversifier ses sources d'importation. « *La loi de l'offre et de la demande demeure le principal régulateur des marchés. Tant qu'une faible offre persistera face à une demande constante, les prix continueront inéluctablement de grimper* », analyse-t-il.

Alors que cette crise économique continue de peser lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages, la recherche d'un compromis viable entre les mesures étatiques et les réalités économiques du terrain apparaît plus que jamais nécessaire.

#### **Mainmise du premier Ministre burundais sur les nouvelles mines d'or découverts dans le périmètre de l'OTB**

L'entreprise AJENITEKA, dont le propriétaire est Gervais Ndirakobuca, actuel Premier Ministre burundais, exerce un contrôle total sur l'exploitation des sites récemment découverts dans les plantations de l'OTB Buhoro.

Selon des sources fiables, Gervais Ndirakobuca, par le biais d'intermédiaires bien connus tels que le Colonel Eugène Bizindavyi, ancien commandant de la PSR et actuel coordonnateur des

recrutements et entraînements militaires de la milice Imbonerakure engagée en RDC et les civils, Elias Nahayo et Pascal Vyagizimana, tous deux trafiquants d'or connus à Mabayi, a intenté un procès contre l'OTB via des civils se présentant comme des propriétaires des terrains.

À l'issue de ce procès rapide, qui a vu l'OTB perdre, tous les exploitants présents sur ces différents sites, ont été contraints de collaborer avec AJENITEKA MINING et de vendre à cette entreprise l'intégralité de l'or extrait sur place. Ceux qui ont tenté de s'y opposer ont reçu des menaces de mort.

Les employés de l'OTB, ainsi que les nombreuses familles dont la survie dépend de cette entreprise, s'inquiètent vivement de cette exploitation qui met en péril leur principale source de revenus. Philippe Bakundukize, gérant de l'OTB, est absent et semble indifférent face aux plaintes croissantes des employés et des familles. Il est important de rappeler que ce dernier a été placé à ce poste par le Premier Ministre. D'après les mêmes sources, Gervais Ndirakobuca avait connaissance d'une probable présence d'or dans ces zones avant de nommer un proche qui ne lui ferait pas obstacle.

**La population dénonce une collecte d'argent à des fins obscures en commune Mugina, province Cibitoke**

Depuis début avril 2025, les autorités communales de Mugina, province Cibitoke, par le biais des chefs collinaires et de leurs collaborateurs, ont initié une collecte de 2 000 Fbu par ménage. Selon ces autorités, cette somme servira à la construction du barrage d'irrigation sur la rivière Nyakagunda.

Cependant, la population, qui n'a pas accès à ce barrage, qui ne possède pas de terres irrigables à proximité, ou même ceux qui en possèdent, dénonce ce qu'elle considère comme un vol organisé. Leur principal grief réside dans le fait qu'aucun reçu ni aucun autre document justifiant cette collecte n'est délivré. Il est important de noter que les travaux de ce barrage étaient initialement financés par le PRODEFI, mais ce contrat a récemment pris fin, et c'est le PRODER qui a pris la relève.

**Contribution forcée en commune Mugina, province Cibitoke**

Une information parvenue à la Ligue

Iteka en date du 20 avril 2025 indique qu'en commune Mugina, province Cibitoke, la notation des fonctionnaires, qui est normalement un droit, est devenue une source de revenus pour la DCE.

Désormais, chaque enseignant doit payer 10 000 Fbu pour être noté, et ce, avant le 30 avril 2025. Cette décision survient alors que les augmentations salariales consécutives aux notations de l'année 2024 n'ont toujours pas été appliquées dans la province de Cibitoke. Cette situation contraste avec le reste du pays, où la majorité des enseignants ont déjà bénéficié de ces ajustements salariaux.

Ces collectes d'argent, qui se multiplient à l'approche des élections, semblent viser à générer des fonds pour ceux qui anticipent une perte de poste suite à la fusion prévue des provinces et communes actuelles dans la nouvelle administration.

Concernant cette exigence de paiement pour la notation, certains enseignants s'y opposent déjà et envisagent de saisir les tribunaux si cette mesure venait à être imposée.

**Baisse de la production de thé suite au manque de cueilleurs à Tora en province Bururi.**

### III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE (suite de la page 15)

Dans la province de Bururi, une situation préoccupante se profile à l'horizon en raison de la baisse de la production de thé à Tora. Les vastes plantations, jadis animées par le travail acharné de plus de 120 cueilleurs, voient désormais leurs rangs progressivement s'amenuiser.

En effet, selon des révélations émanant du terrain, seules 32 âmes continuent de s'activer dans les champs verdoyants du complexe théicole de Tora, situé dans la commune de Mugamba. Ce constat amer est également confirmé par Ir Eric Nduwayezu, le responsable de l'entreprise, qui observe que, depuis juin 2022, de nombreux cueilleurs ont déserté leurs postes.

La raison de ce départ massif réside dans l'abandon par l'Office du Thé du Burundi de son programme d'aide alimentaire, un soutien qui avait pour but de maintenir les travailleurs sur leurs lieux de travail. La conséquence de ce départ est douloureuse ; la récolte du thé, jadis réalisée dans les délais impartis, n'est plus qu'un lointain souvenir, et la production a déjà chuté de moitié, comme le précise Eric Nduwayezu. Ce dernier se trouve dans une impasse, s'efforçant de recruter de nouveaux travailleurs, mais ses efforts se heurtent à un échec cuisant.

La situation est d'autant plus complexe, car le Directeur général de l'Office du Thé du Burundi, Ir Gilles Mukundwa, met en lumière une autre

problématique : les ouvriers réclamaient une augmentation de salaire pour subvenir à leurs besoins alimentaires de manière autonome.

L'OTB a récemment réagi en revalorisant la rémunération des cueilleurs, passant de 90 à 150 Francs burundais par kilogramme de feuilles. Gilles Mukundwa, un expert en comportements au sein de l'OTB, souligne que ceux qui sont encore là pourraient potentiellement gagner jusqu'à 10 000 Francs burundais par jour pour satisfaire leurs besoins quotidiens.

Pourtant, atteindre un tel chiffre semble être un défi de taille ; les cueilleurs eux-mêmes partagent combien la tâche est harassante et effectuée à un rythme qui freine la productivité. Face à cette débâcle, Gilles Mukundwa annonce également que l'OTB envisage de recruter de nouveaux cueilleurs avec une rémunération qui, bien que moins attractive, serait reçue à crédit, une solution qui soulève encore davantage de questions sur l'avenir des plantations de thé de Tora.

### **Les résultats scolaires se retrouvent entravés par le non-paiement des volontaires au sein de la commune de Mugina, située dans la province de Cibitoke.**

Une information parvenue à la Ligue Iteka le 19 avril 2025 révèle que, bien que les vacances de Pâques aient été prévues pour commencer le 18 avril 2025 dans l'ensemble du pays, plusieurs établissements d'enseignement public pourraient rencontrer des obstacles pour communiquer les résultats des examens du second trimestre, à cause du défaut de paiement des bénévoles.

En effet, face à la pénurie d'enseignants dans les écoles publiques, un accord avait été noué entre ces établissements et les associations de parents d'élèves pour rémunérer des éducateurs bénévoles. Toutefois, depuis le commencement du second trimestre, les fonds collectés par les parents auraient été détournés par la Direction Communale Enseignement (DCE), en association avec des membres du parti CNDD-FDD. Bien que les directeurs d'établissement déclarent avoir reçu l'intégralité des frais annuels destinés à la rémunération des enseignants bénévoles, la DCE se montre réticente à effectuer les paiements, semblant vouloir retenir les fonds sur la période allant de janvier à juillet.

Le prétexte avancé serait de centraliser toutes les sommes collectées avant de les redistribuer aux bénéficiaires, alors que ces derniers étaient habitués à recevoir des paiements mensuels. Depuis le début du second trimestre, les bénévoles n'ont perçu qu'un unique versement, ce qui a conduit certains d'entre eux à suspendre la communication des résultats des examens tant qu'ils n'auraient pas reçu l'intégralité de leur dû. Les élèves et leurs parents, qui souffrent des répercussions de cette situation préoccupante, pressent le gouvernement burundais d'initier le recrutement d'enseignants dans les zones où le besoin est le plus urgent.

En l'absence de cette initiative, ils demandent que la rémunération des bénévoles soit organisée de manière coordonnée par les administrations de leurs établissements respectifs.

### **Un directeur accusé de fraude aux examens à l'école fondamentale de Mugara en détention à Rumonge**

Le directeur de l'école fondamentale de Mugara est en détention depuis une semaine au cachot du commissariat provincial de la police à Rumonge. Il est soupçonné d'avoir facilité une fraude lors des examens organisés par la direction communale de l'Éducation dans la commune de Rumonge.

### III.2. DROIT A L'EDUCATION (suite de la page 17)

Selon des sources proches du dossier, le responsable scolaire aurait remis son téléphone portable à une élève de 3<sup>ème</sup> fondamentale inscrite dans un lycée communal du centre urbain de Rumonge. Ce téléphone contenait certains examens qui auraient fuité avant leur administration officielle.

Cette affaire suscite l'indignation de plusieurs parents d'élèves qui s'étonnent qu'aucune mesure d'annulation des examens concernés n'ait été prise par les responsables scolaires dans la direction communale de l'enseignement à Rumonge malgré les soupçons de fraude. Des enseignants des écoles fondamentales, expriment leur surprise. Ils disent qu'ils ont été choqués d'apprendre que ce directeur avait fait photographier certains examens avec son téléphone,

alors que c'est la direction communale qui est censée dactylographier, reproduire et distribuer ces épreuves à la direction scolaire.

Des parents dénoncent un manquement grave au règlement scolaire. Comment un responsable, censé veiller à la rigueur et à l'éthique dans le milieu éducatif, a-t-il pu remettre son téléphone personnel à une élève, en sachant que cela contrevient aux règlements scolaire. Ils demandent l'intervention du ministre de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique. Ils appellent à l'ouverture d'une enquête indépendante et objective afin d'identifier tous les auteurs et complices de cette fraude et de les sanctionner conformément à la loi.

### III.3. DROIT À LA SANTÉ

**Le marché de bétail de la province Kayanza sans latrines, les vendeurs et les acheteurs crient aux secours.**

Le marché de bétail de la province Kayanza tient tous les vendredis et accueille environ plus de 500 personnes qui vendent ou achètent les animaux domestiques tels que les vaches, les chèvres, les moutons et les porcs.

En effet, ce marché n'a aucune latrine pour permettre aux vendeurs et acheteurs de se soulager en cas de besoin. Ils disent qu'ils se soulagent à l'air libre dans des buissons et derrière les maisons proches du marché.

Ils grognent que la situation se présente ainsi au moment où ils sont obligés de payer des taxes où pour une vache, on paie 5.000Fbu, 1500Fbu pour une chèvre ou un mouton et 2000Fbu

### **III.3. DROIT À LA SANTÉ (SUITE DE LA PAGE 18)**

pour chaque porc qui entre dans ce marché.

Ceux qui viennent au marché de bétail de Kayanza chaque vendredi de même que les habitants qui vivent près du marché tirent la sonnette d'alarme pour la construction des blocs sanitaires craignant les maladies liées au manque d'hygiène qui sont souvent fréquentes pendant la période des pluies.

### **IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

La Ligue Iteka dénonce avec une fermeté renouvelée la détérioration persistante et alarmante des droits de l'homme au Burundi. Elle condamne sans réserve l'impunité dont bénéficient les auteurs de crimes en toute impunité. Dans cette optique, elle appelle avec insistance les autorités burundaises à prendre toutes les mesures possibles pour mettre un terme à cette situation inacceptable.

En outre, elle recommande une série de mesures essentielles et urgentes qui comprennent les éléments suivants :

Au Gouvernement du Burundi de :

- ◆ Mettre un terme immédiat aux activités d'intimidation qui sont menées par les Imbonerakure, et cela en prenant des mesures urgentes et concrètes pour suspendre toutes les manifestations de démonstration de force qui sont organisées par les Imbonerakure ;
- ◆ Mener des enquêtes indépendantes, transparentes et impartiales sur les nombreux cas d'assassinats signalés ainsi que sur les disparitions forcées qui suscitent de vives inquiétudes ;
- ◆ Instaurer un terme définitif à l'implication des hauts dignitaires de l'État dans des activités qui ont un caractère sectaire ou partisan. Pour ce faire, il est impératif de leur interdire formellement de participer à toute activité sectaire qui pourrait nuire à l'intérêt général de la population et à la cohésion sociale.
- ◆ Garantir que toutes les décisions politiques soient prises dans le meilleur intérêt de la société dans son ensemble, sans influence de groupes sectaires ou d'intérêts partisans qui risqueraient de compromettre l'équilibre social et la paix durable.